

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC KERALET sur la commune principale de l'AIOT La Ville Halet 22230 ILLIFAUT.

La référence de votre dossier est A-4-NNAW0EEZNB et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/02/2024 à 11h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **51308791600013**

Raison sociale **GAEC KERALET**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

La Ville Halet

22230 ILLIFAUT

Signataire

Qualité : **Membre du GAEC**

Référent

Fonction : **Chargée d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC KERALET**

Description des activités :

Exploitant actuellement un élevage bovin et un atelier engraisseur en porcs soumis au régime de la déclaration, le GAEC KERALET souhaite augmenter son effectif et déclarer un élevage bovin de 136 vaches laitières et la suite. L'effectif de l'atelier porcin reste inchangé. Afin d'améliorer leurs conditions de travail et le bien être animal, le GAEC a prévu de réaliser l'aménagement et l'extension de la stabulation des vaches laitières (logettes) avec robot de traite+locaux annexes. Les veaux sont en niches individuelles. Le fumier mou et le purin sont stockés dans la fumière couverte de 56m², les jus de fumière s'écoulent dans la pré-fosse découverte pf1. Les vaches laitières et une partie des génisses sont en logettes système lisier. Le lisier est stocké dans les pré-fosses pf1 et pf2 de 25 et 108m³ et dans les fosses STO1 STO2 et STO3 de 600, 1100 et 1235 m³. Le lisier est aussi stocké dans une fosse découverte d'un second site STO4 de 480m³. Les vaches taries et les autres génisses sont en aire paillée. Le fumier très compact de litière accumulée est curé tous les 2 mois et stocké au champ. Les eaux vertes et blanches des deux robots de traite sont collectées dans les fosses à lisier. Les ouvrages existants sont suffisants pour répondre à la durée de stockage minimum réglementaire. Les vaches pâturant 1,2 mois et ayant une productivité supérieure à 8000L, la norme azote par vache sera de 91 unités. L'ensemble des déjections sera épandu sur les terres en propre du GAEC KERALET, soit une SAU de 122,5ha. Un tiers est situé à moins de 100m des silos de maïs en projet, justifiant une demande d'aménagement de prescription.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

La Ville Halet

22230 ILLIFAUT

X : 305666

Y : 6797193

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

La construction d'une fosse à lisier de 1235m³ total. La construction d'une fumière couverte de 56m². L'installation d'un silo aliments (trémie rectangulaire) sur quatre pieds. Longueur : 35,51m + 14,34m+1,70m (stabulation) diamètre intérieur 18,70m (fosse) 10,00m (fumière) Largeur : 15,00m+1,50m+7,13m (stabulation) 6,20m (fumière) Hauteur égout max : + 6.00/±0.00 (fumière) Hauteur faîtage : + 7.12/±0.00 (stabulation) Surface emprise au sol créée : 628m² (stabulation + fumière). Elévation : charpente bois ou métallique, soubassement béton banché (stabulation et fumière), béton banché (fosse). Bardage : bardage claire voie et filet brise-vent+tôle (verte) (stabulation), claire voie (fumière). Couverture : fibro-ciment (teinte naturelle). Menuiserie extérieure : portails métalliques (bleus), rideaux enrouleurs (gris) et porte pvc.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 136 u	Nombre de vaches 38 u	D	et la suite soit 57 génisses de moins d'un an, 57 génisses d'un à deux ans et 6 génisses de plus de deux ans.

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**